



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 361-2026

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Prenez avis que le Règlement numéro 361-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments, lequel abroge et remplace le Règlement numéro 129-2007 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (salubrité), adopté par le conseil municipal le 7 avril 2026, est entré en vigueur le 25 mai 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 25 mai 2026.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 25 mai 2026, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 25^e jour de mai 2026.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique